

HONORAIRES DE GESTION COURANTE (à la charge du propriétaire)	€ HT	€ TTC
Honoraires de base	6,00%	7,20%
HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES		
Gestion administrative		
Frais de contribution de dossier (type ANAH, PACT HABITAT, ...)	150,00 €	180,00 €
Bail d'habitation		
Honoraires de rédaction d'actes de renouvellement ou d'avenant à la charge de chaque partie, bailleur et locataire (sur la base du loyer annuel HT et hors charges, dans le cadre de la soumission à la loi du 6 juillet 1989, les honoraires facturés au propriétaire seront le cas échéant à minima équivalents à ceux incombant au locataire suivant les barèmes de location réglementés.		
	5,00%	6,00%
Bail commercial et professionnel : bail, avenant, renouvellement		
Honoraires de rédaction d'actes (sur loyer annuel HT x9)		
de 0 à 15000,00 €	500,00 €	600,00 €
plus de 15000,00 €	1,00%	1,20%
Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie : révision triennale	450,00 €	540,00 €
Honoraires de négociation pour augmentation du loyer, à la charge du bailleur (augmentation annuelle HT et hors charges par tranches cumulatives)		
de 0 à 10000 €	9,00%	10,80%
de 10000,01 € à 20000 €	8%	9,60%
de 20000,01 € à 30000 €	5,00%	6,00%
plus de 30000,01 €	4,50%	5,40%
Gestion financière		
Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers (par an et par immeuble géré)	110,00 €	132,00 €
Gestion technique		
Suivi des gros travaux dépassant le cadre de l'entretien courant		à la vacation horaire
Travaux d'entretien ou consécutif à un sinistre > 500 € TTC	5,00%	6,00%
Représentation et procédure		
Autres prestations occasionnelles (représentation du Mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés, présence à la livraison d'un bien neuf pour le compte du mandant, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc...)		à la vacation horaire
Honoraires de vacation		
Montant horaire	95,00 €	114,00 €
Frais de déplacement (au km)	0,50 €	0,60 €
HONORAIRES ANNEXES / FRAIS LOCATAIRES		
Baux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989		
Frais d'établissement attestation CAF	4,17 €	5,00 €
Baux d'habitation NON soumis à la loi du 6 juillet 1989		
Frais pour chèque ou prélèvement impayé	31,00 €	37,20 €
Frais pour traitement de loyers impayés		clause pénale
Baux professionnels et commerciaux		
Frais pour chèque ou prélèvement impayé	40,00 €	48,00 €
Frais pour traitement de loyers impayés		clause pénale
HONORAIRES LOCATION et ETAT DES LIEUX A LA CHARGE DE CHAQUE PARTIE		
Zone tendue : 10 € TTC / m2		
Zone non tendue : 8 € TTC / m2		
Etat des lieux : 3 € TTC / m2		
NB : les produits de trésorerie qui peuvent être générés par la gestion courante correspondent à un complément d'honoraires et restent acquis au mandataire.		